Novembre 2012 - N° 69

LPO Infos LOIRE

Bulletin de liaison destiné aux membres de la LPO

EDITO

L'automne est là, avec ses paysages aux couleurs flamboyantes ! Mais, pour certains, il est souvent synonyme de « déprime » ! Et oui, les jours sont trop courts, le froid arrive et en plus, l'été n'a pas été terrible !… Et puis, cette année, il y a la crise ! On nous rebat les oreilles du matin au soir et du soir au matin avec cette satanée crise financière… Bon, on est d'accord : les temps sont durs et il est normal d'être informés. Mais bon, là, c'est trop ! Cette menace omniprésente et sournoisement entretenue par les médias a, hélas, une autre conséquence majeure : elle occulte totalement les préoccupations environnementales. On ne parle plus que de banques, de finances, de plans sociaux désastreux, de pouvoir d'achat…. mais, de grâce, n'oublions pas Dame Nature ! D'ailleurs, elle se charge de nous rappeler à l'ordre (ouragan outre-atlantique, inondations dans le nord de la France, vents violents…). Il est donc plus que jamais indispensable de faire entendre notre voix et de convaincre le plus grand nombre de l'importance de nos actions, afin que la protection de l'environnement ne passe pas aux oubliettes !

2012, année du centenaire de la LPO (que nous avons joyeusement fêté avec la présence d'Allain Bougrain Dubourg à Baracuchet), se termine donc doucement. 2013 sera bientôt là et, de nombreux projets sont en préparation (que ce soit en terme d'études, de protection ou d'éducation à l'environnement…). Le programme des sorties est presque bouclé et, je l'espère, nous serons nombreux à participer aux actions de la LPO ! Nous sommes près de 800 adhérents dans la Loire, tentons le pari d'atteindre le chiffre symbolique de 1000 en 2013 !

Isabelle Margelli

Dans ce numéro…

Dossier : les enquêtes publiques
Zoom sur un Refuge
Allain Bougrain-Dubourg à Barac'

100 ANS D'ACTIONS POUR LA NATURE

Grand Duc : observer sans déranger !

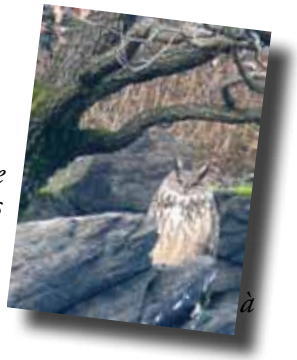

La migration postnuptiale n'est pas tout à fait terminée qu'une nouvelle saison de reproduction a déjà commencé. Du moins pour certaines espèces, comme le Grand-duc d'Europe, dont l'écoute par les suiveurs habituels ou nouveaux bat son plein. C'est donc le moment de rappeler quelques règles d'éthique à respecter sur le terrain.

La tranquillité des oiseaux doit rester la priorité absolue. L'envol d'un oiseau de son site de reproduction peut parfois être lourd de conséquences pour la nichée.

Si la ponte n'a pas encore eu lieu, ce peut être l'abandon de l'aire pour un lieu moins favorable où la couvée aurait moins de chances de réussir.

Si la femelle décolle alors qu'elle était sur ses œufs ou ses jeunes poussins, il y a des risques pour que le corvidé du coin qui la voit passer, la reconnaisse et qu'il file à l'aire pour s'offrir un repas de rêve.
L'émoi et le remords de l'observateur médusé par la catastrophe qu'il a provoquée et qui s'est déroulée sous ses yeux, en quelques minutes, n'y changera rien, il est trop tard.

Enfin, plus tard en saison, les jeunes sont laissés seuls à l'aire, même si les parents ne sont jamais très loin. Dans ce cas, le dérangement peut provoquer leur fuite hors du nid et ils peuvent se mettre en danger (prédateurs, chute de leur falaise alors qu'ils ne volent pas encore, circulation routière …).

Pour éviter ces déboires, la première précaution à prendre est de respecter une distance suffisante pour ne pas effaroucher les oiseaux. Si cette règle est bien connue et appliquée par les gens respectueux de la nature que nous sommes, il y en a une autre qui l'est un peu moins : sur un site de reproduction, il faut rester sur les sentiers. Un animal peut tolérer la présence de l'homme à une distance assez faible sur les lieux où il a l'habitude de le voir. Par contre, il pourra s'enfuir à une distance beaucoup plus importante en cas d'approche « hors piste ». De plus, ce comportement peut provoquer le dérangement d'une autre espèce, peut-être encore plus fragile, qui niche dans le même secteur. Dans certains cas, il peut aussi attirer l'attention de personnes mal intentionnées ou plus souvent inconscientes des dégâts qu'elles pourraient causer.
Et même dans ces conditions de distance raisonnable, il faut rester discret, n'aller sur le site qu'à la fréquence nécessaire au suivi, y rester un minimum de temps, à 2 ou 3 personnes. Les visites en plus grand nombre, même avec la plus grande discrétion, doivent rester exceptionnelles.

En conclusion, lors de toute observation, ou même lors d'une simple promenade en nature, surtout en période de reproduction, il faut bien avoir à l'esprit le danger potentiel que l'on peut représenter pour les espèces sauvages. La photographie ne doit pas être un motif de dérogation à ces règles. Se munir d'une bonne paire de jumelles, voire d'une lunette ne peut qu'aider à éviter la tentation d'une approche risquée.

Il ne faut pas hésiter à communiquer ces recommandations à d'autres, et si nécessaire, rappeler que la perturbation intentionnelle d'une espèce protégée est punie par la loi.

Ceux qui sont intéressés par le sujet peuvent participer à la sortie de prospection Grand-duc du mois de décembre en s'inscrivant auprès de la LPO.

Texte et photos : Alain Mercieca

La LPO Loire y était…

La LPO Loire siège dans un certain nombre de commissions, groupes de travail, comités de pilotage…. pour faire entendre la voix de la biodiversité. Voici un petit aperçu de ceux auxquels nous avons participé d'Août à Octobre de cette année :

Août :
- Comité technique de la Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) de la Plaine du Forez

Septembre :
- réunion pour la révision du PLU de Boisset-les-Montrond
- comité technique du site Natura 2000 Lignon, Vizézy, Anzon
- conseil fédéral de la FRAPNA Loire
- comité départemental cormorans
- inauguration de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire
- comité technique de la Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) de la Plaine du Forez
- comité de pilotage du projet « Bords de Loire en Roannais »
- comité technique sur les corridors biologiques du PNR du Pilat

Octobre :
- comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) de la Plaine du Forez
- comité départemental cormorans
- comité de pilotage sur les corridors biologiques du PNR du Pilat
- comité de pilotage des corridors biologiques de Saint-Etienne Métropole
- comité de pilotage de l'Observatoire de l'avifaune du Plan Loire

Sébastien Teyssier

Crédit Mutuel CME
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr
Loire / Haute Loire
11 rue des Docteurs Charcot
42000 St Etienne
Tél : 08 20 08 18 90 - fax : 04 77 49 37 01
E-mail : 07391@cmse.creditmutuel.fr

Dossier : les enquêtes publiques

Bref historique

A l'origine, l'enquête publique était prévue sous deux formes par des textes déjà anciens : ceux concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique remontent à la révolution française et ceux relatifs à la protection contre les nuisances (enquête commodo et incommodo) à 1805. Les premiers étaient fondés sur la sauvegarde du droit de propriété des citoyens et les seconds avaient pour objet de limiter les conséquences de l'implantation des installations nuisantes pour le voisinage.

Depuis, les textes législatifs se sont multipliés et la jurisprudence a considérablement évolué. Alors que la réforme de l'expropriation de 1958 était encore dominée par la volonté du pouvoir de donner toutes les facilités à l'administration, la théorie du bilan énoncée par le Conseil d'Etat en 1971 met fin au pouvoir discrétionnaire de l'administration pour apprécier l'utilité publique d'un projet.

La pression des associations et le désir des citoyens de participer à l'élaboration des décisions, joints à la progression des idées écologistes vont amener le législateur à modifier les rapports entre administration et administrés : création d'un Médiateur (1973), lois sur la protection de la nature et les installations classées (1976), loi informatique et liberté (1978), loi sur la motivation des actes administratifs (1979), puis loi sur la démocratisation des enquêtes publiques et sur la protection de l'environnement (1983), dite loi Bouchardeau, modifiée par la loi dite Barnier (1995) et enfin loi relative à la démocratie de proximité (2002). Tous ces textes figurent dans le Code de l'environnement.

Huguette Bouchardeau est née à Saint Etienne en 1935, issue des rangs du PSU ,elle participa aux gouvernements Mauroy, puis Fabius sous le premier septennat du Président Mitterrand. Secrétaire d'Etat à l'environnement (1983), puis Ministre de l'environnement (1984), elle fit adopter la loi relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (loi Bouchardeau du 12 juillet 1983, n° 83-630 toujours en vigueur).

L'enquête publique apporte au décideur les informations dont il devra tenir compte pour prendre sa décision. Elle devient même un fondement de la décision puisque le public peut faire des contre-propositions.

Les différentes enquêtes publiques

On peut schématiquement classer les enquêtes publiques en deux grandes catégories : les enquêtes dites de type Bouchardeau, relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement qui relèvent du Code de l'environnement et les autres enquêtes, dites de droit commun. Un moyen simple de distinguer ces deux types d'enquête consiste à voir qui désigne le commissaire enquêteur : s'il s'agit d'une enquête de type Bouchardeau, le commissaire enquêteur est désigné par le tribunal administratif ; dans les autres cas, il s'agit d'une autre autorité compétente, généralement le Préfet. Une exception existe toutefois à ce principe. Pour toutes les enquêtes préalables à une déclaration d'utilité publique (DUP), le commissaire enquêteur est désigné par le Président du Tribunal Administratif.

Dans la suite de cet article, on va s'intéresser plus particulièrement aux enquêtes de type Bouchardeau.

La protection de l'environnement est donc au cœur des textes qui régissent les enquêtes publiques et ce n'est pas un hasard s'ils sont repris par le Code de l'environnement.

Parmi les projets les plus fréquents qui vont relever d'une enquête publique de type Bouchardeau, on peut citer : les plans locaux d'urbanisme (PLU), les zonages d'assainissement, les cartes communales (version très simplifiée du PLU pour les petites communes rurales), les aménagements routiers, les carrières, les installations classées pour la protection de l'environnement (de la porcherie à la centrale nucléaire), les plans de prévention des risques naturels prévisibles et technologiques, les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers, les implantations d'éoliennes (hauteur supérieure ou égale à 50 mètres), etc.

On l'aura compris, il existe une multitude de catégories d'enquêtes publiques et bien entendu un très grand nombre de textes différents applicables à chaque type de projet au-delà de la réglementation des enquêtes publiques proprement dites.

Les acteurs de l'enquête publique

Le tribunal administratif, celui de Lyon pour la Loire, désigne et indemnise le commissaire enquêteur par le biais d'un fond spécial créé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, alimenté par les opérateurs des projets (publics ou privés). Ces derniers, aussi baptisés maîtres d'ouvrages, doivent en effet soumettre leur projet à l'enquête publique et couvrir les frais générés par celle-ci. Au tribunal c'est généralement un greffier qui est chargé de cette mission sous l'autorité du Président du tribunal.

Pour les grands projets ou les dossiers couvrant un vaste territoire, le tribunal administratif désigne une commission d'enquête formée de plusieurs commissaires enquêteurs et qui sera présidée par l'un d'eux.

Le commissaire enquêteur, cheville ouvrière de l'enquête publique, est désigné par le tribunal administratif qui le choisit sur une liste d'aptitude déposée à la Préfecture de chaque département. Il prend connaissance du dossier, fixe les dates de début et de fin d'enquête, les dates et horaires de ses permanences et ce, en lien avec la mairie qui sera le siège de l'enquête. A l'issue de l'enquête, il dispose d'un temps limité (un mois dans la plupart des cas) pour rédiger et remettre au Tribunal Administratif son rapport et ses conclusions. Son rapport doit présenter un résumé succinct du projet, décrire le déroulement de l'enquête et faire la synthèse des observations du public. Dans cette synthèse, il doit s'efforcer de répondre ou de commenter chacune des remarques ou chaque catégorie de remarques lorsqu'il y a de très nombreuses contributions et que celles-ci sont répétitives. Dans ses conclusions (document séparé), il doit émettre un avis personnel sur le dossier. Cet avis peut prendre trois formes : favorable, défavorable ou favorable sous réserve ; ce dernier cas équivaut à un avis défavorable tant que la (les) réserve (s) n'est (ne seront) pas levée (s). Dans tous les cas, l'avis du commissaire enquêteur doit être sérieusement motivé. D'autre part,

Dossier : les enquêtes publiques

il n'est aucunement tenu de suivre l'avis majoritaire des observations du public.
Les commissaires enquêteurs ne sont pas des professionnels, la plupart sont retraités, et leur mission ne dure que le temps de l'enquête qui leur est confiée ou de leur désignation par le tribunal à la remise de leur rapport.
Le maître d'ouvrage du dossier présenté à l'enquête est en quelque sorte l'acteur invisible de la procédure puisqu'il doit s'abstenir de toute communication sur le projet pendant la durée de l'enquête.
Le public : toute personne qui le souhaite et quel que soit son lieu de résidence peut déposer une contribution à l'enquête publique. Elle peut le faire à titre individuel ou au nom d'une association. La contribution prend en général la forme écrite, elle peut être préparée à l'avance et déposée (ou adressée) au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur et ce, impérativement avant la date de fin d'enquête. Elle peut aussi être rédigée sur place sur le registre spécialement ouvert à cet effet (en mairie en général).
Le dossier peut être consulté en mairie par le public, aux heures d'ouverture, à compter du premier jour de l'enquête ; le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont également consultables en mairie environ un mois après la clôture de l'enquête.
Malgré quelques tentatives, la forme électronique est malheureusement très peu utilisée : dossier présenté sur le site de la mairie ou plus rarement encore possibilité de déposer ses observations par internet.

Les étapes de l'enquête publique :

La préparation du dossier qui sera soumis à l'enquête peut débuter plusieurs années en amont pour les très gros projets. Les maîtres d'ouvrage, privés comme publics, font généralement appel à des bureaux d'études spécialisés pour l'élaboration de leurs dossiers. Au fil du temps, on constate que la forme a tendance à prendre le pas sur le fond avec un soin particulier apporté à l'illustration du dossier. Pour les projets complexes et parfois très techniques, une présentation simplifiée est prévue par les textes mais elle n'est pas toujours à la hauteur des attentes du public et certains dossiers demeurent d'un accès difficile pour les non initiés.
La grande majorité des enquêtes publiques de type Bouchardeau durent officiellement quatre semaines mais il va s'écouler au moins trois mois entre la demande formulée par le maître d'ouvrage auprès du Tribunal Administratif et la remise de son rapport par le commissaire enquêteur.
Lorsque le commissaire enquêteur et la mairie ont établi le calendrier et les modalités du déroulement de l'enquête, ces informations doivent faire l'objet d'un arrêté du Maire et d'une annonce légale publiée dans deux journaux locaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête. Ces documents, annonce et arrêté, doivent être affichés à l'extérieur de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.
Le nombre de permanences tenues par le commissaire enquêteur peut varier fortement selon l'importance du dossier : de une à deux pour les petits projets à plus de dix pour les grosses enquêtes. Lors de ces permanences le commissaire enquêteur reçoit le public, répond aux questions et prend note des doléances et observations formulées par ses interlocuteurs.
Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose en général d'un mois pour rédiger son rapport et ses conclusions. Pendant cette période, il peut également poursuivre ses investigations sur le dossier afin de compléter son information.
Après remise de son rapport, le commissaire enquêteur est tenu à une obligation de réserve : il ne doit plus s'impliquer d'aucune façon ni même s'exprimer sur le dossier dont il a eu connaissance ; sa mission est achevée et il n'est plus commissaire enquêteur jusqu'à sa prochaine désignation.

Les périmètres enquêtés :

Dans la majorité des cas, le dossier ou le projet ne concerne qu'une seule commune : plan local d'urbanisme, zonage d'assainissement ou carte communale qui formaient ces dernières années les gros bataillons des enquêtes publiques ne débordent pas le territoire communal. Ce sont donc les habitants de la commune qui sont les premiers concernés, cependant cela n'interdit pas aux autres de déposer une contribution sur le registre.
Certaines enquêtes moins fréquentes peuvent couvrir un vaste territoire et relèvent en général d'une commission d'enquête dont les membres vont se répartir les tâches (permanences, recherche d'informations, rencontres avec les services et les élus locaux, rédaction, etc.).
Prenons l'exemple d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations d'une rivière (PPRNPI), le dossier va englober la totalité du bassin versant du cours d'eau concerné (délimité par les lignes de crête du relief) et concernera donc la totalité des communes ayant tout ou partie de leur territoire inclus dans ce périmètre. Suivant la localisation l'enquête pourra alors se dérouler sur plusieurs départements. Un exemplaire du dossier devra être consultable dans chacune des mairies concernées.

Discussion :

Tout d'abord, on peut se féliciter de l'existence et de la longévité de la loi Bouchardeau qui a introduit une dose non négligeable de démocratie participative à l'échelle locale, permettant aux citoyens de se mêler un peu de ce qui les concerne. Avant 1983, les politiques et l'administration régnaient en maîtres sur de nombreux projets qui venaient bouleverser l'environnement des populations sans aucune consultation.
Malheureusement, le dispositif a été bridé dès l'origine afin d'en limiter les effets : c'est ainsi que l'avis du commissaire enquêteur demeure consultatif et ne remet en cause ni la poursuite d'un projet, ni l'adoption d'un dossier ; le maître d'ouvrage reste

Dossier : les enquêtes publiques

libre de tenir compte ou non de l'avis du commissaire enquêteur et des remarques du public.
Toutefois, la jurisprudence des recours a montré que l'avis négatif du commissaire enquêteur et les observations du public pouvaient peser lourd devant la justice. Même si ces cas demeurent peu fréquents, un projet annulé par le Tribunal Administratif représente généralement une perte de temps considérable pour un maître d'ouvrage et conduit parfois celui-ci à renoncer.
A quoi servent les observations et les avis émis par le public ?
Certains dossiers ou projets sont modifiés pour tenir compte des contributions déposées par le public mais cela reste marginal. En revanche, il faut garder à l'esprit que les élus locaux sont très sensibles aux critiques provenant de leurs administrés. Selon la taille de la commune, les contributions déposées sur les registres seront soit lues directement par le Maire, soit passées au crible par ses services qui lui rendront compte.
L'enquête publique offre donc l'opportunité aux habitants de s'exprimer sur les projets qui les concernent et d'interpeller plus ou moins directement les élus.
Hélas, les registres restent trop souvent vides ou ne reçoivent que très peu d'observations. Plusieurs raisons à cela : il existe un réel désintérêt pour la chose publique et bien souvent les gens ne se déplacent que lorsque leur intérêt personnel est en jeu. Un autre facteur intervient : l'information du public est faite de telle façon que la très grande majorité des gens directement concernés ignore qu'une enquête publique se déroule dans leur commune.
En effet, si vous ne lisez pas régulièrement les textes affichés à l'extérieur de votre mairie ou si vous ne consultez pas les annonces légales de la presse locale, il y a bien peu de chances pour que vous soyez informé du déroulement d'une enquête publique chez vous.
Car les deux seules obligations imposées par les textes pour informer le public sont celles mentionnées précédemment et même si les élus et autres maîtres d'ouvrages sont libres d'utiliser tous les autres moyens de communication à leur disposition, dans la pratique bien peu le font. Pire, certaines communes passent systématiquement leurs annonces dans des «feuilles de choux» que personne ne lit...
A l'instar de la plupart des maîtres d'ouvrages privés, un courant majoritaire au sein de la très puissante Association des Maires de France a tendance à considérer l'enquête publique comme une contrainte qui allonge inutilement les délais de mise en œuvre des projets et certains ressentent même cette procédure comme un empiétement sur leur pouvoir !
Cette association fait pression pour l'adoption d'une réforme de l'enquête publique qui permettrait de soustraire certains projets à l'obligation, réduirait pour d'autres la durée de l'enquête ou encore limiterait le rôle du commissaire enquêteur qui n'aurait plus à émettre d'avis mais uniquement à faire la synthèse des observations du public.

Pour conclure je dirais que l'enquête publique permet une certaine transparence des projets et qu'avec un peu de courage politique elle pourrait devenir un véritable instrument de démocratie participative au niveau local. Il suffirait pour cela d'améliorer l'information du public et de donner un peu plus de poids aux avis des commissaires enquêteurs ainsi qu'à celui du public.

Bernard Couronne
Commissaire enquêteur dans la Loire de 2006 à 2010

Source : Guide du commissaire enquêteur éd. 2003 mise à jour en 2007 – édité par la CNCE

ForezBio
Complexe c. Briant
La Bruyère
42600 SAVIGNEUX
Tél: 04.77.58.95.11
www.forezbio.com

Rejoignez les groupes !

Comme vous le savez peut-être déjà, la LPO Loire a mis en place il y a quelques années des listes de discussions thématiques, destinées à échanger et communiquer sur des sujets spécifiques.

ObsLPO42 : créée en 2004, cette liste est réservée aux adhérents de la LPO Loire (et à quelques membres particulièrement actifs de l'association). C'est un lieu de discussion et d'échange sur les oiseaux de la Loire et l'ornithologie au sens large, la Nature dans la Loire et les activités de la LPO Loire. On peut y poser des questions plus ou moins techniques, proposer des « photos mystères » ou simplement rendre compte d'observations naturalistes au cours d'une balade. A ce jour, 68 personnes en sont membres.

RefugeLPO42 : créée en 2006, cette liste est réservée aux propriétaires de Refuges LPO de la Loire. 33 personnes y échangent les observations faites dans leur refuge, se posent des questions sur des techniques de jardinage, se donnent des trucs, astuces et idées, etc.

ChirosLoire : créée en 2009, cette liste s'intéresse plus particulièrement à l'actualité liée aux chauves-souris et sert notamment de lieu de communication entre membres du réseau, été comme hiver. Elle est accessible aux adhérents de la LPO Loire et compte 31 inscrits.

Pour participer à une ou plusieurs de ces listes, il suffit de répondre aux critères d'appartenance (adhérent, refuge, etc) et d'envoyer un mail à loire@lpo.fr ou, si vous avez déjà un compte Yahoo, de demander à rejoindre le groupe.

Vous pouvez également participer au forum « Micromammifères en Rhône-Alpes » en vous inscrivant directement sur http://micromam.free.fr

Claire Brucy

Les Refuges LPO dans la Loire …

Le réseau des Refuges LPO est plutôt dynamique dans la Loire.

Après une chute du nombre de Refuges en 2010, due à la modification de la formule d'adhésion, nous totalisons à nouveau cette année 283 jardins de nature. Leur localisation suit la répartition des adhérents LPO, majoritairement dans le sud du département.

Le réseau des Refuges 42, ce sont bien sûr 475 hectares d'espaces préservés, aménagés pour y accueillir une faune et une flore diversifiées, exempts de pollution chimique. Mais ce sont également des adhérents qui se mobilisent pour faire connaître la démarche des Refuges, à l'occasion de stands ou d'animations.
Le programme des sorties vous proposera en 2013 (tout comme cette année) des visites de Refuges et des animations autour de thèmes qui nous sont chers. N'hésitez pas à nous rejoindre : ce sont autant d'occasions d'échanger, de s'informer et de passer un agréable moment entre passionnés.

Texte : Véronique Guillaume
Carte : Emmanuel Véricel - Graphique : Claire Brucy

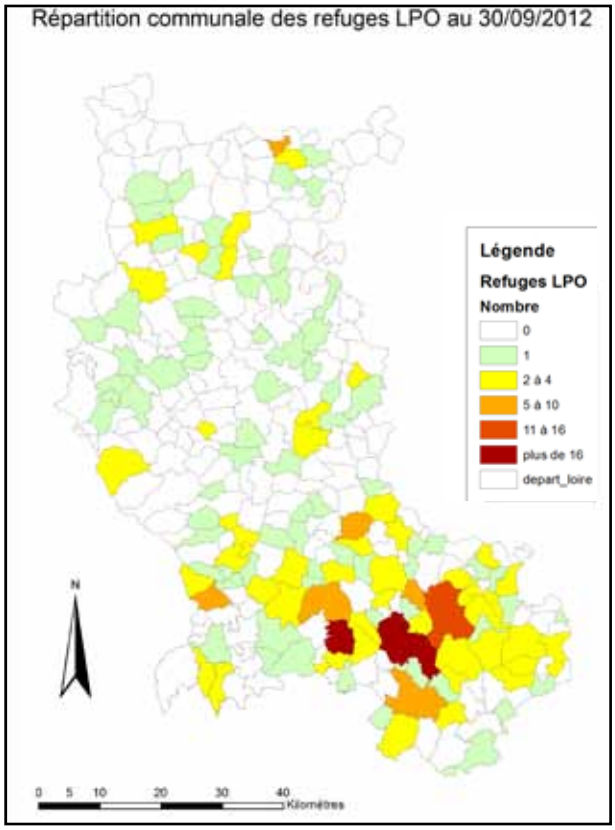

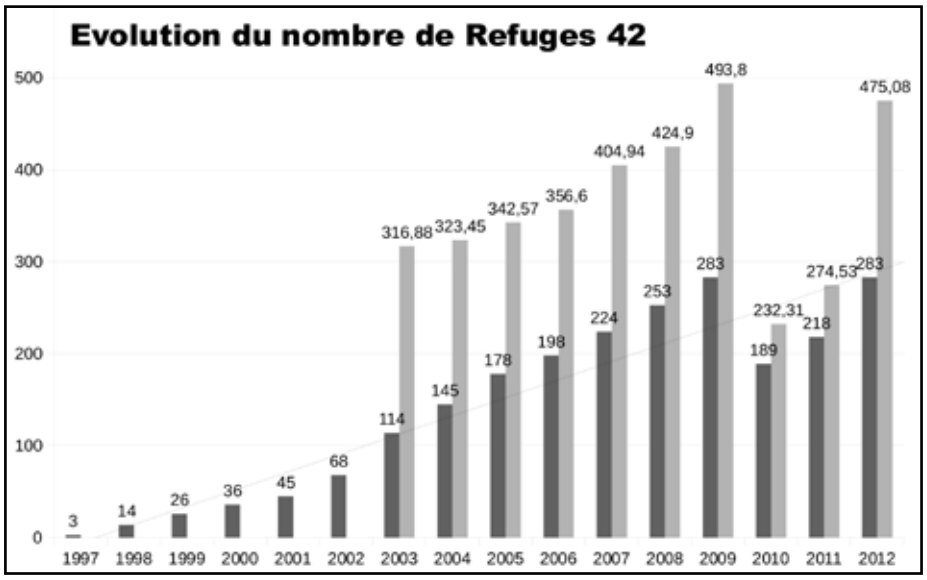

Samedi 20 Octobre, le groupe Refuges s'est réuni à St Just St Rambert autour du thème « Nettoyer sa mare avant l'hiver ».

Photos : Véronique Guillaume

Le Baraban
produits biologiques
Zone Artisanale
La Goutte
42390 VILLARS
Tél: 04.77.92.38.38
www.le-baraban.com

Un refuge à la Grand-Croix …

Zoom sur un refuge

Dimanche 4 octobre 2011. La Grand-Croix. Comme tous les premiers dimanches d'octobre, fête du parc de la Platière. Mais, aussi, inauguration d'un refuge collectivités. Une parcelle de 2142 m2, avec une mare, au bord du Gier, est placée sous ce statut, dans un parc de 7 hectares.

La Grand-Croix, ville porte du Parc, a un cadre naturel intéressant, côté Monts du Lyonnais et côté Pilat. Mais le fond de la vallée révèle un riche passé industriel. Les friches sont encore abondantes, donnant aux visiteurs pressés une image un peu austère. Pourtant, entre Gier et voie ferrée, un espace de verdure a été aménagé par les municipalités successives depuis 1990. La configuration actuelle, définitive, date de 2007.

Marie Thérèse Chouvenc, adjointe à l'environnement, très active dans ce projet, se félicite de cette réalisation. Ce parc est un véritable poumon vert pour la vallée du Gier. Très fréquenté par les habitants, il accueille des manifestations aux beaux jours : étés musicaux, fête du Parc, 14 juillet. Il est par ailleurs situé sur le futur parcours d'une voie verte mise en place par Saint-Etienne Métropole.
Il est aussi un outil pédagogique au service de la biodiversité, témoignant des efforts communaux en faveur de la nature.

Mais ce parc pourrait aussi, et ce n'est pas encore assez le cas, être un outil de mémoire du secteur. La belle levée et le bief (*où pousse une végétation spontanée typique des milieux aquatiques*) rappellent la place de l'énergie hydraulique dans un passé proche (*voir la meule à l'entrée*). Et la belle voûte sous laquelle s'enfonce le Gier évoque deux faits : *la nécessité* pour les compagnies minières de lutter contre les risques d'inondation et la possibilité pour les péniches de l'utiliser si le canal de Givors, fin 18° siècle, avait abouti à son débouché logique : la Loire au niveau d'Andrézieux.
Du point de vue naturaliste, compte-tenu de la jeunesse du parc, on peut parler d'une biodiversité intéressante.

Sur la partie plus ancienne, il y a quelques arbres fruitiers, vestiges d'un verger. Sur la partie récente, malgré la présence d'arbres dont le choix s'est fait surtout pour raison esthétique, des fruitiers ont été plantés : pommiers, cerisiers, poiriers, noisetiers, etc.

Avifaune : bien sûr, on observe des espèces communes dans tous les parcs urbains. Merles, choucas, chardonnerets, corneilles, mésanges charbonnières, rouge-queue noirs, troglodytes, martinets noirs, pies, fauvettes à tête noire, etc. Sans parler des colverts qui « squattent » le Gier en amont de la levée… Mais la présence du Gier, dont l'état s'est amélioré grâce au contrat de rivière, a permis d'observer des espèces d'oiseaux moins communes dans une zone très urbanisée : nidification de la bergeronnette des ruisseaux ; observation d'ardéidés tels héron cendré et aigrette garzette; présence d'un couple de cincles plongeurs depuis quelques années au bas du parc, en aval de la levée. Au total, grâce à la réalisation de points d'écoute selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance, au printemps 2011, 28 espèces d'oiseaux ont été observées dans ce parc qui n'a qu'une vingtaine d'années.
Quant aux pêcheurs, ils se réjouissent de pouvoir à nouveau pratiquer leur loisir dans une eau où reviennent les truites, vairons, goujons…
Quelques ragondins ont élu domicile, et des traces de castors ont été vues sur le Gier en amont de Givors !

A l'avenir, étant donné le vieillissement de la végétation, et grâce à la signature de la convention de gestion avec la LPO, on peut s'attendre à ce que la diversité faunistique et floristique s'améliore au fil du temps.

Refuges LPO

Un refuge à la Grand Croix (suite)

Par exemple, certains arbres vieillissants ne seront pas forcément abattus dans le parc lui-même (*exemple : les peupliers vers l'entrée principale*) et offriront alors des abris pour la nidification, et des ressources alimentaires.

Ce qui est très intéressant, c'est de voir que la mise en refuge d'une simple parcelle (2140 m2 sur 70000 !) dans un coin du parc, grâce à la prise de conscience de l'équipe municipale, et aussi celle du gardien, Pierre Bernaud, très motivé, a des retombées très importantes sur l'ensemble du parc : suppression des produits phytosanitaires (*utilisés ponctuellement auparavant sur le haut du parc*), choix à l'avenir d'essences indigènes, méthodes mécaniques de tonte, prairies naturelles sur les espaces moins fréquentés à proximité du Refuge lui-même, bandes de prairies fleuries, offrant pollen et nectar, pose de nichoirs (écoles, centres de loisirs), panneaux pédagogique pour le grand public.

En conclusion, nul doute que ce parc va, au fil des années, développer un côté « nature » intéressant, au cœur d'une vallée dont la continuité urbaine s'étend largement de Saint Etienne à Rive-de-Gier et Givors. La proximité d'espaces naturels, malgré des axes de communication très fréquentés, permet une certaine continuité écologique et donne tout leur sens aux réalisations similaires dans lesquelles voudraient bien se lancer d'autres communes proches.

Texte et photos : Bernard Jamet

Le coin des livres ...

« Jardine bio, c'est rigolo »

E Prédine
Editions Terre Vivante

Un petit livre carré, tout simple mais très riche, qui ne prend pas les enfants pour des benêts, et instruira leurs parents, entre carnet de voyage et mode d'emploi.
On y parle de la terre, celle sur laquelle on travaille, et celle sur laquelle on vit, des graines, des outils, de biologie, des petites et grosses bêtes, de patience, des bons gestes, de techniques, de gourmandises, d'amour et de plaisirs.
C'est drôle, malin, sérieux. La présentation, les informations curieuses, les conseils écologiques, les fiches plus techniques, les tableaux synthétiques sont mis en page clairement, les illustrations judicieuses et humoristiques.

Cependant, ce livre n'étant plus imprimé par l'éditeur, il vous faudra dénicher un bon libraire qui l'a encore en stock ou une bibliothèque fournie pour pouvoir en faire profiter les enfants de votre entourage.

Blandine Blanc

Refuge Collectivités

Le 16 septembre dernier, le refuge LPO du Clos Bayard à Saint-Priest-en-Jarez a été inauguré. L'occasion pour les habitants de découvrir ce parc nouvellement restauré. Outre les nombreux vieux arbres qui ombragent ce parc, notons le bassin, le jardin pédagogique, la haie de noisetiers où se cachent mésanges et écureuils. Le bâtiment abrite le secteur « jeunes » où les enfants de tous âges sont impliqués dans le projet : pour construire et installer des nichoirs, pour jardiner, pour proposer à la faune du parc divers points de nourrissage et découvrir la biodiversité du parc.

Texte et photos : Virginie François

Identifier les oiseaux en migration

Ce 6 Octobre 2012, une dizaine d'ornithologues amateurs participait à une formation sur la migration. Ce stage était organisé par la LPO Loire (merci d'avoir mis le curseur sur beau temps) sur son site de comptage au Col de Baracuchet (Commune de Lérigneux).
Cette formation était assurée par Nicolas Lorenzini (chargé d'études à la LPO Loire).
Dans un premier temps, Nicolas nous a exposé de façon générale le phénomène migratoire, la migration prénuptiale, postnuptiale et les grands courants migratoires.
Il s'est ensuite mis à notre disposition pour répondre à nos diverses questions telles que l'influence du réchauffement climatique sur la migration, le sens de l'orientation des oiseaux (l'inné et l'acquis)… et pourquoi le comptage migratoire ?
Dans un deuxième temps, il nous a exposé les particularités du site,,la géographie du lieu, l'orientation et les espèces couramment dénombrées…
C'est jumelles en mains et lunettes en batterie, que nous sommes passés à la pratique du comptage.
Nicolas a attiré notre attention sur la physionomie de chaque espèce en vol ainsi que son cri ou chant. Tous nos sens doivent être en éveil.
C'est à l'aide du Guide Ornitho (qu'il connait par cœur) et de bandes sonores qu'il nous a permis d'identifier et de compter chaque espèce de passage.
Eh oui ! La question du comptage des oiseaux se pose aussi ! Pour cela, nous étions aidés par des ornithologues confirmés présents à l'observatoire et responsables du comptage ce jour là.
Le bilan de fin de journée nous a permis de mettre en évidence un fait marquant qui fut le passage de près de 7 700 pinsons des arbres, ainsi qu'une diversité importante puisque d'autres espèces telles que grive draine, hirondelle rustique, bergeronnette grise, étaient bien représentées ce jour là.
C'est vers 18 heures que nous nous sommes quittés, satisfaits de cette journée de formation. Merci à Nicolas qui nous a transmis ses connaissances avec toujours autant de passion et patience !

Texte : Laurence Biallon
Photo : Marie-Hélène Chillet

Adhésion : c'est maintenant !

Dans quelques jours, vous allez recevoir (si ce n'est déjà le cas), un courrier émanant de la LPO France vous incitant à renouveler votre adhésion pour 2013. Quelques petits conseils pour mener à bien cette action ô combien importante pour notre association...

Renouvelez votre adhésion sans tarder ! Ca prend moins de 5 mn, c'est réglé, vous serez tranquille. Sinon, vous savez ce que c'est : ça traîne, c'est recouvert par le reste du courrier, puis ça part à la poubelle avec les pubs… et puis, on oublie parce que c'est Noël, Nouvel an, la galette des rois, et on est déjà en février sans avoir rien vu passer !
Ne jetez pas ce courrier trop vite : il contient votre carte d'adhérent 2013 (même si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion… ce n'est pas très logique mais c'est comme ça). Si vous jetez cette carte par inadvertance, la LPO ne pourra malheureusement pas vous en délivrer une nouvelle.
Si vous êtes au moins deux à la maison, optez plutôt pour l'« adhésion familiale ». Pour la LPO, c'est autant d'adhérents que de membres de la famille, et pour vous, c'est intéressant à la fois financièrement mais également pour pouvoir bénéficier de tous les avantages réservés aux adhérents (notamment les ateliers adultes et enfants de la LPO Loire).
Si vous avez tendance à laisser trainer les choses (hum, hum…), ou à ne plus vous souvenir si vous avez déjà renouvelé l'adhésion ou non (ce sont des choses qui arrivent…), choisissez la facilité et la sécurité : le prélèvement automatique. C'est simple, efficace, et vous n'aurez plus à vous souciez de ce « satané » renouvellement annuel !
Enfin, faites parvenir votre renouvellement d'adhésion de préférence à la LPO Loire plutôt qu'à la LPO France, par courrier ou en venant directement dans nos bureaux. L'intérêt pour vous comme pour nous est la mise à jour de notre fichier d'adhérents plus rapide et plus efficace. Nous nous chargerons bien sûr de transmettre nous-mêmes votre adhésion au service concerné à Rochefort.

Y'a plus qu'à !

Claire Brucy

Stratégie LPO au service de la biodiversité

La LPO est une association qui ne se contente pas uniquement de gérer « les affaires courantes ». Que ce soit au niveau national, régional ou départemental, les LPO réfléchissent à leur avenir c'est-à-dire à leur action future pour la protection de la nature et de la biodiversité. C'est la raison pour laquelle la LPO s'est dotée d'un outil intitulé : «2012-2017, une stratégie au service de la biodiversité ».

Comme son nom l'indique, avec ce document, la LPO se projette en avant pour les 5 ans à venir. Combien d'autres structures, dans le monde associatif, peuvent s'enorgueillir de travailler de cette manière ?
Cette réflexion s'articule autour de sept axes majeurs dont les titres parlent d'eux-mêmes :
1/ Extension du champ d'action de la LPO à la biodiversité.
2/ Evolution des actions de conservation vers les espaces.
3/ Renforcement de la présence de la LPO sur le champ du respect du vivant.
4/ Intensification ciblée et coordonnée des relations avec les adhérents.
5/ Augmentation du nombre d'adhérents.
6/ Renforcement de la diversification des sources de financement.
7/ Développement des combats militants et de leur médiatisation.

En Loire comme ailleurs en France, il importe que nous intégrions habilement cette réflexion prospective et que nous travaillions à la mettre en place localement. Nos administrateurs ont déjà réfléchi et travaillé autour des «grands projets» de la LPO Loire. Dans les semaines et les mois à venir, nous allons devoir retravailler notre copie afin de la mettre davantage en cohérence avec les orientations nationales.
Nous engageons sur ce projet notre responsabilité morale vis-à-vis de tous nos adhérents et sympathisants, notre responsabilité publique vis-à-vis des nombreuses collectivités avec lesquelles nous travaillons au quotidien, et enfin notre responsabilité sociale, relativement à nos salariés.
La plaquette qui explique et résume cette démarche est disponible à l'accueil de l'association.

Patrick Balluet
Président de la LPO Loire

Bilan des actions contentieuses 2012

Dans les statuts de la LPO Loire, il est prévu parmi les moyens pour réaliser nos objectifs : « la défense des espèces et de leurs habitats en étant en justice. ». La LPO Loire ne peut pas être considérée comme une association « procédurière » au regard du nombre réduit d'actions en justice que nous menons chaque année. Par contre, le Conseil d'Administration a été décidé d'être intransigeant sur le respect du statut de protection des espèces et donc d'agir systématiquement pour toute destruction, capture, mutilation ou transport d'espèce protégée.

En 2012, la LPO Loire compte sept affaires en matière pénale et une affaire en matière administrative.

En matière pénale :
Deux affaires ont été jugées au tribunal correctionnel de Roanne et de Saint Étienne en juillet et septembre 2012. Il s'agissait pour la première affaire de capture, mutilation et transport d'une buse variable. La seconde portait sur un défrichement de parcelles boisées sans autorisation à proximité d'un site de reproduction et nidification de hibou grand duc. Elles ont donné lieu respectivement à 250 et 500 euros de dommages et intérêts pour l'association.
Suite à deux classements sans suite sous condition de rappel à la loi prononcés par le parquet du Tribunal de Roanne, la LPO a engagé deux citations directes devant le juge pénal dont l'audience est prévue en décembre 2012. Ces deux affaires concernent la destruction de chevaliers sylvains et la capture de chardonnerets élégants.
Un rappel à la loi a également été adressé par le parquet du tribunal de Saint Étienne concernant la destruction de pinsons des arbres mais n'a donné lieu à aucune poursuite de notre part.
Deux affaires sont actuellement en cours d'enquête et concernent la capture à l'aide d'un engin prohibé d'une chouette hulotte, ainsi que la destruction d'un faucon crécerelle.

En matière administrative :
La LPO, en partenariat avec l'ARPN et la FRAPNA Loire, a attaqué en 2011 l'arrêté de renouvellement et d'extension de la carrière Imerys à Mably au motif que son étude d'impact était insuffisante au regard des éléments portant sur la faune et la flore. L'enquête doit être clôturée en principe en fin d'année.

Tristan Richard (Juriste de la Frapna).

Centenaire LPO à Baracuchet

Et si c'était vrai ….

Non, je ne vais pas inaugurer une rubrique « littérature de mauvais goût » dans le LPO Infos. Le 13 octobre dernier s'est tenue au Col de Baracuchet l'opération « 100 années de protection, 100 naturalistes derrière 100 longue-vues » pour le centenaire de la LPO nationale. Ce fut l'occasion d'inviter élus, représentants de l'Etat, associations amies, médias, chasseurs locaux et curieux à venir fêter cet anniversaire autour d'un verre … et d'une longue-vue.

Si c'était à refaire, nous réaliserions les mêmes prouesses, les mêmes choix, le même combat. En ne manquant pas de souligner les efforts faits par tous les bénévoles du réseau, c'est en substance le message passé par Allain Bougrain-Dubourg, Marie-Paule de Thiersant et Patrick Balluet, présidents aux supers pouvoirs de la LPO France, Rhône-Alpes et Loire.

La journée fut belle, pleine d'oiseaux et de gens passionnés.

La fine fleur des ornithos rhônalpins s'était déplacée, témoignant de la vivacité du réseau et d'une coordination régionale efficace. Elle fut remplie de discussions endiablées, de souvenirs, mais aussi d'espoir.

Et si tous ces gens avaient raison, si c'était vrai, si un jour l'Oiseau devenait l'ambassadeur de la Nature, si la victoire lors du procès de l'Erika n'était qu'un début… Parfois on doute, on gaspille de l'énergie, on ne sait plus pourquoi on s'implique pour cette lutte, et puis on se rappelle que la LPO a 100 ans, que la route est longue mais que la cause est belle.

En espérant vous revoir, une prochaine fois, avant 2112.

Texte : Benjamin Thinon.
Photos (de haut en bas) : Dominique Joubert, Gabrielle Balluet, André Ulmer

Des ateliers gratuits étaient également proposés pour les enfants : fabrication de cerfs-volants et créations de petits animaux à partir d'éléments naturels

Art et Nature

Le monde de Kaori…

D'origine japonaise, Kaori Souvignet est installée depuis longtemps en France, à Sury-le-Comtal. La connaissance de la beauté de la Nature est une valeur importante pour elle, valeur qui transparaît dans son travail. Son travail, justement, parlons-en ! Illustratrice jeunesse de métier, elle a participé à de nombreux ouvrages ou à la réalisation de panneaux didactiques le long de sentiers de promenade, comme par exemple sur la commune de Sauvain. Mais elle n'a pas que cette corde à son arc ! Après s'être essayée au travail du fil de fer (comme le prouve ses figurines animales en fil de fer illustrant les fables d'Esope), elle s'est formée plus récemment au travail des métaux grâce à l'enseignement donné aux « Ateliers et Conservatoire des Meilleurs Ouvriers de France » de St Etienne. Et là encore, la Nature et les animaux parsèment de belle façon les bijoux qu'elle crée selon son inspiration.

N'hésitez pas à lui rendre visite sur l'un de ses sites :
Pour les illustrations : http://kaori.souvignet.pagesperso-orange.fr/
Pour les bijoux : http://petitcabochon.wifeo.com/
Pour les animaux en fil de fer : http://animal-book.wifeo.com/

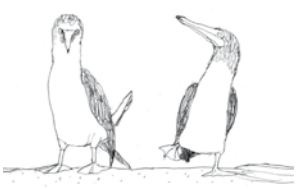

Calendrier

Novembre

Vendredi 23 : LES OISEAUX DU JARDIN EN HIVER (soirée à thème) - Maison de la Nature, St Etienne

Jeudi 29 : LE MILAN ROYAL DANS LE MASSIF CENTRAL (film et débat) - Maison de la Nature, St Etienne

Décembre

Samedi 1er : SUR LES TRACES DU HIBOU GRAND DUC (sortie découverte) - Renaison

Vendredi 7 : SAUVAGE, LE CHAT FORESTIER (film et débat) - St Haon-le-Châtel

Mercredi 19 : BOULES DE GRAISSE (atelier enfant)- Maison de la Nature, St Etienne

Janvier

Samedi 12 : A PROPOS DE REFUGES (après-midi à thème) - St Etienne

Dimanche 13 : OISEAUX D'EAU DU FOREZ (sortie découverte) - Montrond-les-bains

C'est de saison !

Il semble que cet automne voie arriver une espèce peu commune chez nous : le Cassenoix moucheté *Nucifraga caryocatactes*.
Depuis quelques semaines, des oiseaux probablement issus de populations scandinaves sont observés çà et là en migration active, ou localisés dans nos forêts montagnardes. Ce phénomène dit « invasif » connu pour cette espèce et est sans doute à l'origine de l'implantation de la population du Mézenc dans les années 1990.
Mais si l'on y regarde d'un peu plus près, on remarquera une présence sporadique d'individus dans le massif du Pilat depuis environ 10 ans, malgré l'absence du pin cembro dont les cônes constituent une part importante du régime alimentaire. En revanche, il s'adapte aussi aux plantations d'épicéas lorsque le noisetier est bien représenté. Aussi, lors des sorties montagnardes, l'écoute des cris caractéristiques du Cassenoix permettra peut-être de l'observer au sommet d'un conifère.

Laurent Goujon

Noël approche à grand pas ! N'oubliez pas de venir jeter un coup d'oeil à la LPO Loire pour vos cadeaux !... Vous trouverez certainement de quoi faire plaisir aux petits comme aux grands !

calorsol@orange.fr CalorSol
Energies renouvelables
• Chauffage bois/granulés
• Solaire photovoltaïque/thermique
Route de Montbrison
42560 Margerie Chantagret
Tel /fax : 04 77 76 36 71

LPO *Infos* Loire : bulletin édité par la délégation LPO de la Loire
Maison de la Nature, 4 rue de la Richelandière 42100 St Etienne.
Tél : 04 77 41 46 90, Fax : 04 77 46 84 70
E-mail : loire@lpo.fr - Site internet : www.loire.lpo.fr
Directeur de la publication : Patrick Balluet.
Comité de rédaction, relecture et mise en page : Vincent Brouallier, Isabelle Margelli, Claire Brucy, Véronique Guillaume, Marie-Paule Laffay.
Ont collaboré à ce numéro : Patrick Balluet, Sébastien Teyssier, Virginie François, Emmanuel Véricel, Blandine Blanc, Bernard Couronne, Benjamin Thinon, Tristan Richard, Laurence Biallon, Bernard Jamet, Laurent Goujon
Imprimé par nos soins sur papier recyclé. La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation. Les propos tenus dans les articles n'engagent que leurs auteurs.
Un grand merci aux bénévoles pour leurs articles, dessins et photos et pour la mise sous plis !